



Conseil d'établissement de l'école Notre-Dame-de-Foy Procès-verbal de la séance régulière du 17 février 2026.

Présences

M. Martin Fournier, parent
Mme. Cynthia Anne, parent
M. Didier Mubalama, parent
M. Claude Kouamo, parent

Mme. Gabrielle Poulin, TES
Mme. Isabelle Saint-Onge, enseignante
Mme. Justine Lepage, enseignante
Mme. Léonie Bourgault, représentante de la communauté
Mme. Rosaly Ouellet, stagiaire représentante de la communauté

Autres présences

Mme. Élise Croteau, directrice
Mme. Heather Moores, directrice adjointe
Mme. Geneviève Nadeau, directrice adjointe
Fatima Tedjini, Technicienne en service de garde

Mme. Yasmine Bouazza, rédactrice

Absence

M. Jean Saintilme, parent

Ordre du jour

18 h 00 1. Ouverture

- 1.1. Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée
- 1.2. Adoption de l'ordre du jour du 17 février 2026

2. Adoption et suivis au procès-verbal du 16 décembre 2025

3. Interventions du public

18 h 15 4. Informations générales

- 4.1. De la direction
 - 4.1.1. Présentation
 - 4.1.2. Rappels des dates des prochaines rencontres et fonctionnement outlook
 - 4.1.3. Budget de l'école (Art. 96.24)
 - 4.1.4. Projet bonus écriture
- 4.2. Du président
 - 4.2.1. Projet Qualité de l'air
 - 4.2.2. Guignolée
- 4.3. Du représentant au comité de parents
- 4.4. De la représentante de la communauté
- 4.5. Des représentants des membres du personnel

19 h 00 5. Adoption

19 h 20 6. Approbation

- 6.1. Grille-matière ou temps alloué aux matières obligatoires (Art. 86 et 89)

19 h 30 7. Consultation

- 7.1. Consultation obligatoire des élèves

20 h 00 8. Discussion

20 h 45 9. Divers

21 h 00 10. Fermeture

- 10.1. Date de la prochaine rencontre
- 10.2. Levée de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1. Vérification du quorum et ouverture de la séance

Mme Croteau ouvre la séance à 19 :05

1.2. Adoption de l'ordre du jour du 16 décembre 2025.

Mme Croteau procède à la lecture de l'ordre du jour.

C.E 2025-2026-06	Sur proposition de Mme Gabrielle Poulin, appuyée par Mme Fatima Tedjini, il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour.
-------------------------	---

2. ADOPTION ET SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL DU 16 DÉCEMBRE 2025

Mme Poulin signale que, lors du dernier procès-verbal, le nom de M. Marc Chamard est absent de la prise des présences.

C.E 2025-2026-07	Sur proposition de M. Martin Fournier, appuyée par Mme Gabrielle Poulin, il est résolu d'adopter le procès-verbal du 16 décembre 2025 avec la correction demandée.
-------------------------	--

3. INTERVENTIONS DU PUBLIC

Pas de public.

4. INFORMATIONS GÉNÉRALES

4.1. De la direction

4.1.1. Présentation

Mme Croteau se présente officiellement aux parents qu'elle n'a pas encore rencontrés. Elle indique être la nouvelle directrice de l'école Notre-Dame-de-Foy et se dit très heureuse d'occuper ce poste. Titulaire d'un baccalauréat en adaptation scolaire au secondaire, elle a enseigné notamment au Nunavik, sur la Côte-Sud et à l'École Saint-François auprès d'élèves présentant des troubles d'apprentissage et des troubles graves du comportement. Elle a également participé à des initiatives de formation portant sur les traumatismes complexes et le soutien au comportement positif.

Mme Croteau possède un diplôme d'études supérieures spécialisées en administration scolaire. Elle a occupé des fonctions de direction adjointe au primaire et au secondaire, puis de direction au secondaire à La Malbaie, avant d'entrer en fonction à l'école le 5 janvier. Elle mentionne être très heureuse de son intégration jusqu'à présent.

4.1.2. Rappel des dates des prochaines rencontres et fonctionnement outlook

Mme Croteau annonce que la prochaine rencontre du Conseil d'établissement aura lieu le 24 mars. Les suivantes se tiendront en mai et en juin. Un courriel sera envoyé cette semaine afin de confirmer les dates précises pour les inscrire à l'agenda. Un rappel accompagné de l'ordre du jour sera transmis quelques jours avant chaque rencontre. Elle assure aux membres qu'elle demeure disponible et les invite à la contacter pour toute question.

4.1.3. Budget de l'école (Art. 96.24)

Mme Croteau indique que de nouvelles sommes ont été reçues et qu'elles seront réparties afin de finaliser le budget. Le budget pourra être soumis pour approbation lors de la prochaine rencontre du Conseil d'établissement. Elle précise que des fonds demeurent disponibles et que la situation financière permet d'assurer le fonctionnement pour le reste de l'année.

4.1.4. Projet bonus écriture

Mme Croteau explique qu'en janvier, à la suite d'une rencontre budgétaire, le centre de services scolaire a dégagé des surplus à même son budget de fonctionnement. Une rencontre regroupant les directions et les cadres a permis de réfléchir à l'utilisation de ces sommes, avec l'objectif d'avoir un impact rapide et direct sur les élèves.

Il a été décidé de rétablir le service de télémédecine, un service très apprécié par le personnel. Mme Croteau souligne que le bien-être du personnel a un impact direct sur celui des élèves. Ce service devrait être réinstauré à la fin du mois de mars.

Le Comité de répartition des ressources (CRR) a également déterminé que les sommes restantes seraient investies dans les milieux ayant les plus grands besoins en écriture. L'école a reçu un montant de 229 000 \$ afin de mettre en place un projet visant à soutenir le développement des compétences en écriture et à améliorer les services offerts aux élèves. Mme Croteau précise que ces sommes devront être utilisées de manière réfléchie.

Le personnel, incluant les orthopédagogues, a été consulté lors de l'assemblée générale afin de proposer des idées. L'école est actuellement à l'étape d'élaboration du projet et de bonification de certains postes afin d'offrir un soutien accru aux élèves. L'objectif est que les mesures soient en place au retour de la relâche.

4.2. Du président

4.2.1. Projet Qualité de l'air

M. Fournier indique s'être questionné sur le bruit et la qualité de l'air aux abords de l'école, notamment parce que son fils fréquente l'école Saint-Louis. Il mentionne une initiative portée par l'organisme RevolvAir, qui offre de l'éducation sur la qualité de l'air et effectue des mesures de la pollution atmosphérique en temps réel autour des écoles. Il précise qu'un capteur d'air est déjà installé à proximité de l'école, mais que ses données sont peu représentatives puisqu'il est situé près de l'autoroute. Ce capteur enregistre d'ailleurs l'une des plus mauvaises qualités de l'air de la province en raison de sa localisation.

M. Fournier souligne que ce projet pourrait constituer une approche pédagogique pertinente tout en permettant d'obtenir des données plus représentatives sur la qualité de l'air dans l'environnement de l'école.

Mme Croteau indique que le projet apparaît intéressant. Elle précise toutefois qu'il faudra valider avec les ressources matérielles si son implantation pourrait entrer en conflit avec certaines installations ou contraintes techniques de l'école. Le projet demeure à l'étude.

4.2.2. Guignolée

M. Fournier informe les membres que la somme de 6 000 \$ a été reçue, tel que prévu. À la suggestion de la direction de l'école Saint-Louis-de-France, le montant sera partagé également entre les écoles, soit un tiers

pour Notre-Dame-de-Foy et un tiers pour Saint-Louis-de-France. Il est proposé, afin de bonifier le montant disponible, d'installer des boîtes de dons ou d'utiliser la plateforme Zeffy pour recueillir des contributions supplémentaires.

Mme Poulin mentionne qu'un projet annuel en éducation physique permet déjà de recueillir des dons au profit d'Opération Enfant Soleil, les élèves apportant des contributions volontaires. Elle souligne que l'utilisation d'une plateforme de dons assure la confidentialité, permettant aux familles de contribuer selon leurs moyens. Cette approche favorise également le respect des réalités financières des familles. L'objectif serait d'atteindre un montant d'environ 4 000 \$ afin de soutenir les enfants et les familles dans le besoin.

Mme Poulin rappelle que, lors de la dernière rencontre, il avait été suggéré de consulter M. Hector, agent interculturel, afin d'identifier les besoins prioritaires et les meilleures façons d'utiliser les fonds. Mme Croteau accueille favorablement cette proposition et indique qu'un courriel lui sera transmis à cet effet.

4.3. Du représentant au comité de parents

M. Fournier indique que la rencontre prévue le 11 a été annulée et qu'aucune rencontre n'a eu lieu depuis le dernier Conseil d'établissement. Il mentionne toutefois qu'une formation portant sur le financement des centres de services scolaires et des écoles s'est tenue le 12.

4.4. De la représentante de la communauté

Mme Bourgault mentionne que le quartier est présentement très paisible. Elle souligne que le soutien en aide alimentaire se poursuit. Elle rappelle que l'an dernier, l'école Rochebelle a mené un projet contre la violence avec Bianca Smith et que celui-ci est reconduit cette année. Des conférences sont offertes aux élèves de 5e et 6e année en vue de leur transition vers le secondaire. Elle propose qu'il serait intéressant d'inclure les écoles primaires environnantes dans cette initiative.

Elle rappelle que le 25 février est la Journée du chandail rose contre l'intimidation. Mme Croteau se dit intéressée à souligner cette journée à l'école et un suivi sera effectué.

Mme Moores indique que la semaine du 23 mars correspond à la Semaine de la prévention de la violence et de l'intimidation et que le projet de Bianca Smith s'inscrit dans ce cadre. Une visite d'élèves de Rochebelle est en cours d'organisation pour cette période. Elle souligne également que le ministère a fourni des outils pour soutenir la prévention de la violence et de l'intimidation, ce qui constitue une priorité pour l'école.

Elle ajoute que les élèves ont été informés de l'existence de mécanismes confidentiels de signalement leur permettant de dénoncer des situations préoccupantes et d'obtenir un suivi approprié.

4.5. Des représentants des membres du personnel

Mme Poulin indique que l'équipe des éducatrices spécialisées de Notre-Dame-de-Foy fait face à plusieurs défis. Elle précise que les interventions sont encadrées par des protocoles scolaires et qu'une formation a été offerte à ce sujet. Il est important, selon elle, que les pratiques soient uniformes. Mme Moores ajoute que ce protocole est lié aux mesures de contrôle et précise les interventions autorisées selon la loi, afin d'assurer des interventions sécuritaires et appropriées.

Mme Poulin souligne que ces balises amènent l'équipe des TES à échanger quotidiennement sur leurs pratiques afin de maintenir une approche bienveillante et centrée sur l'aide à l'élève.

Mme Saint-Onge mentionne que le Festivert aura lieu vendredi. Le comité a organisé environ huit ateliers en rotation dans la cour d'école. Mme Moores indique que les élèves de 6e année agiront comme animateurs auprès des plus jeunes, ce qui leur confère des responsabilités valorisantes.

Mme Tedjini rapporte que les journées pédagogiques reçoivent de bons commentaires. La semaine de relâche est organisée pour accueillir environ 30 élèves par jour et l'organisation se déroule très bien.

5. ADOPTION

-

6. APPROBATION

6.1. Grille-matières ou temps alloué aux matières obligatoires (Art 86 et 89)

Mme Croteau rappelle que la grille-matières doit être approuvée annuellement par le Conseil d'établissement. Une fiche informative a été transmise aux membres à ce sujet.

Pour l'année scolaire à venir, il est proposé de maintenir le statu quo. L'école dispose d'une offre équilibrée en musique, arts et éducation physique, d'équipements adéquats et d'une équipe stable.

C.E 2025-2026-08	Sur proposition de M. Martin Fournier, appuyée par Mme Isabelle Saint-Onge, il est résolu d'adopter la grille-matières pour l'année scolaire à venir, telle que présentée.
-------------------------	--

7. CONSULTATION

7.1. Consultation obligatoire des élèves

Mme Croteau rappelle l'obligation de consulter les élèves sur divers sujets afin de recueillir leur opinion pour orienter les décisions du conseil d'établissement.

Elle propose de reconduire un sondage similaire à celui de l'an dernier afin de comparer les résultats d'une année à l'autre, ou encore d'ajouter de nouveaux thèmes à explorer.

L'an dernier, les questions étaient adaptées selon le niveau des élèves et portaient notamment sur la sécurité, l'intervention des adultes, l'amitié, le respect et le sentiment de sécurité dans différents lieux de l'école (classe, cour, salle de bain, service de garde, etc.).

Mme Bourgault mentionne qu'un sondage semblable permet de mesurer l'évolution du climat scolaire et d'ajuster les stratégies en conséquence. Elle propose de reconduire le même questionnaire afin d'identifier ce qui fonctionne bien et les éléments à améliorer. Elle suggère également d'ajouter une question sur le sentiment de sécurité des élèves lors de leurs déplacements à pied vers l'école.

Mme Lepage propose de sonder également les membres du personnel concernant les enjeux de sécurité. Mme Croteau se montre favorable à cette idée.

Mme Croteau indique que le questionnaire sera adapté et présenté aux membres du conseil d'établissement avant sa diffusion auprès des élèves.

8. DISCUSSION

M. Fournier informe les membres que le comité 4 loisirs, en collaboration avec la Ville, souhaite offrir des activités parascolaires et désire connaître les besoins de l'école ainsi que les activités pouvant être organisées dans les gymnases. Si des intérêts ou des demandes sont exprimés, des activités pourraient être mises en place. Mme Nadeau mentionne que des activités ont déjà lieu tous les soirs, sauf le vendredi.

Mme Poulin souligne que le transport scolaire demeure un enjeu depuis le début de l'année. L'école collabore avec le service du transport du centre de services scolaire, notamment en raison de retards d'autobus et du manque de personnel. Elle se demande également si les travaux à venir auront un impact sur la situation, qui est plus problématique cette année.

Mme Croteau indique qu'une rencontre a eu lieu avec la Ville de Québec, à la suite du travail rigoureux d'une employée ayant signalé des situations dangereuses pour les élèves. La rencontre a été jugée très pertinente et la Ville a présenté un plan d'action proactif. Une fois les travaux terminés, la signalisation routière (stationnement, débarcadère, etc.) sera retravaillée. Les membres seront informés des développements.

9. DIVERS

Aucun commentaire.

10. FERMETURE

10.1. Date de la prochaine rencontre

La prochaine rencontre sera le 24 mars 2026.

10.2. Levée de la séance

Mme Croteau remercie les membres et la séance est levée à 20 :17.